

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 24 AOUT 2020
TENUE A LA SALLE DU REMANIEMENT
DU BATIMENT TERRE ET VIN

L'assemblée est ouverte à 20h00 par le Président M. Jean-Claude Vocat. Ce dernier souhaite le bonsoir et la bienvenue aux 17 citoyennes et citoyens présents. Il salue en particulier M. Florent Reuse, de la Fiduciaire FIDAG, chargé du contrôle de nos comptes.

M. Vocat excuse l'absence de Mme Nicole de Chastonay ainsi que de MM. Francis Marty et Emmanuel Grand.

Il nomme ensuite deux scrutateurs en la personne de Mmes Georgette Vocat et Sylvie Clavien.

Le Président constate que la convocation a été faite dans les délais, soit par affichage public, par parution dans le B.O. du 7 août 2020 et sur notre site internet.

M. Vocat donne connaissance de l'ordre du jour. Il se présente comme suit :

1. Lecture et approbation du P.V. de l'Assemblée primaire du 9 décembre 2019
2. Rapport financier – comptes et bilan de l'exercice 2019
3. Rapport de l'organe de contrôle
4. Approbation des comptes 2019 et décharge aux organes responsables
5. Divers

Aucune remarque ne venant de l'assemblée, parole est donnée à votre serviteur pour **la lecture du procès verbal de l'assemblée primaire du 9 décembre 2019.**

M. Dany Antille relève que les subventions cantonales pour le projet Lienne-Raspille SA proviendront du service cantonal de l'agriculture et non du service cantonal de l'environnement. M. Alfred Clavien conteste que l'enherbement des vignes évite les ruissellements et les glissements de terrains en citant un exemple précis.

Aucune autre remarque n'émane de l'assemblée et ce P.V. est accepté à l'unanimité des citoyens présents.

2. RAPPORT FINANCIER – COMPTES ET BILAN DE L'EXERCICE 2019 :

L'assemblée accepte la lecture des chapitres uniquement, avec les montants y relatifs. Cette lecture est faite par votre serviteur avec des explications du Président.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à Fr. 3'789'716.27 et sont inférieures à notre budget de Fr. 87'083.73.

Les recettes se montent quant à elles à Fr. 5'188'075.67, soit une augmentation de Fr. 75'075.67 par rapport au budget. Cette différence s'explique principalement par le fait que l'impôt sur la fortune des personnes physiques a augmenté.

L'excédent des recettes nous donne donc une marge d'autofinancement de Fr. 1'398'359.40 qui peut être qualifiée d'excellente.

Le volume brut des investissements, budgétisé à Fr. 1'175'000.-, se monte effectivement à Fr. 1'232'107.85.

En tenant compte de notre marge d'autofinancement de Fr. 1'398'359.40 et de l'investissement net de Fr. 1'067'707.85, l'endettement communal a donc baissé de Fr. 330'651.55.

L'endettement net de notre Commune au 31.12.2019 s'élève à Fr. 2'554.-/habitant.

La fortune nette se monte quant à elle à Fr. 2'747'765.31.

Aucune question n'est posée au sujet de ces chiffres.

3. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE :

Le Président se fait un plaisir de passer la parole à M. Florent Reuse, de la fiduciaire Fidag qui chargée du contrôle de nos comptes communaux.

M. Reuse informe l'assemblée que ces comptes ont été vérifiés, conformément aux articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais.

Cette révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse.

Selon leurs appréciations, les comptes annuels ainsi que l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière sont conformes à la Loi sur les communes du Canton du Valais, à l'ordonnance et aux règlements.

Il recommande donc d'approuver les comptes annuels qui sont soumis, en précisant :

- que l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière est appropriée ;
- que le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'Ofinco ;
- que l'endettement net de la Municipalité est considéré comme mesuré et, que durant l'exercice, il a évolué de manière favorable par rapport à l'année précédente ;
- que selon leur appréciation, la Municipalité est en mesure de faire face à ses engagements ;
- et, que l'entretien final avec le Président a eu lieu.

M. Reuse termine son rapport en recommandant à l'assemblée d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis.

Le Président remercie la fiduciaire Fidag, par l'intermédiaire de son représentant, pour son travail et le sérieux avec lequel elle le fait.

4. APPROBATION DES COMPTES 2019 ET DECHARGE AUX ORGANES RESPONSABLES :

Les comptes 2019 sont acceptés à l'unanimité des citoyens présents. Décharge intégrale est aussi donnée aux organes responsables.

5. DIVERS :

Mme Gaëlle Oggier remercie les jeunes du ski-club ainsi que la société de jeunesse de la Noble-Contrée pour la distribution des commissions aux aînés des trois Communes durant la pandémie du COVID 19.

Mme Oggier informe également l'assemblée que le comité des aînés a donné sa démission en bloc. Elle profite pour les remercier pour tout le travail effectué.

Le Président relève que le chef de la police de la nouvelle Commune a été nommé et qu'il s'agit de M. Boris Brodt, actuellement remplaçant du chef de poste de la Commune de Nendaz.

M. Alfred Clavien souhaite que dans le prochain Miège-Infos soit inséré le plan d'alimentation de nos réservoirs d'irrigations et d'eau potable.

M. Jean-Claude Vocat lui répond qu'une information à ce sujet sera certainement insérée dans le bulletin d'information qui sera publié par la nouvelle Commune.

M. Alfred Clavien se plaint également de l'écoulement des eaux de surface de la route des Marais dans sa parcelle.

Le Président lui répond que ce problème sera réglé dans le cadre des travaux qui seront entrepris lors de la remise en état périodique des routes du remaniement parcellaire.

M. Guy Caloz souhaite être renseigné au sujet des thuyaux déposés près des vestiaires du FC aux Hartes.

M. Stéphane Clavien lui répond qu'ils sont destinés à recueillir les eaux claires provenant des parcelles. En effet, les conduites actuelles sont sous-dimensionnées.

Plus aucune question n'étant posée le Président adresse ses remerciements à ses collègues du Conseil ainsi qu'au personnel communal et il souhaite à tout un chacun une belle fin d'été et de belles vendanges.

L'assemblée est close à 20h50 et est suivie d'une agape.

Le secrétaire :

Miège, le 25 août 2020